

Collectif des étudiants étrangers de Montpellier

Manifestation NATIONALE le 2 juin 2012 ("Anniversaire" de la Circulaire Guéant)

Pourquoi un collectif des étudiants étrangers?

Afin de lutter contre la répression étatique sans précédent dont font l'objet les étudiants étrangers et les sans-papiers, nous « **Collectif des étudiants étrangers de Montpellier** » avons pour but de créer et de resserrer des liens de **solidarité** entre **TOUS les étudiants** et toutes les personnes considérant que ces politiques n'ont qu'une visée : stigmatiser et rendre responsable de la crise **les pauvres, les étrangers, les sans-papiers, etc.**

Nous luttons pour :

- **L'abrogation** des lois anti-immigrés (lois Besson, Pasqua, etc...)
- **L'arrêt immédiat** des expulsions
- Le **retour à la gratuité** du titre de séjour
- La **délivrance** du titre de séjour définitif dans un délai de **15 jours maximum** contre **6 à 8 mois** aujourd'hui. Délais arbitraires qui placent les étudiants dans **l'illégalité** car ils se retrouvent **sans papiers!**
- La délivrance et le renouvellement des titres de séjour sans conditions
- Un **titre de séjour pluriannuel** autorisant 1 année supplémentaire par diplôme (4 ans pour la Licence, 3 ans Master, 4 ans Doctorat)
- La **régularisation de toutes les personnes sans-papiers**

Le collectif a mobilisé par des actions fortes de manifestations et de dépôts collectifs de dossiers. Ainsi, des avancées sur les conditions d'attribution des titres de séjour ont été obtenues! Les négociations avec les représentants de la préfecture ont abouti à des améliorations notables et des résultats concrets pour les étudiants étrangers. Mais on ne s'arrête pas la !

Bien qu'un projet d'abrogation de la circulaire Guéant soit annoncé par le nouveau gouvernement, le statut d'étudiant étranger souffre encore de discriminations. En effet, le décret du 06 septembre 2011, augmente les conditions de ressources mensuelles pour les demandes de renouvellement (de 430 à 615 euros). Au 1er janvier 2012, la demande de régularisation d'un titre de séjour passe de 200 à 340 euros et l'obtention du titre de séjour « salarié » (pour les étudiants fraîchement diplômés) passe de 70 à 349 euros!

La circulaire Guéant sera sûrement abrogée. Ceci étant, la situation des étudiants étrangers et généralement de tous les immigrés reste quasiment inchangée. L'abrogation de la circulaire ne doit être que la première et ne doit pas nous démobiliser car l'ensemble des lois anti-immigrés sont à combattre!

Ainsi, pour « l'anniversaire » de la circulaire Guéant, tous les collectifs d'étudiants étrangers de France appellent à manifester le 2 juin pour :

- **Des dépôts de dossiers collectifs à de la préfecture**
- **Une délivrance des récépissés systématique et immédiate dès le dépôt comme promis par les responsables de la préfecture (au niveau de Montpellier)**
- **la mise en place de titres de séjour pluriannuels**
- **la régularisation de tous les sans-papiers**

Le rassemblement commencera à 14h devant la préfecture, place des martyrs de la résistance (Devant La Poste)

Programme :

- Quizz interactif sur les problèmes des étrangers en France
- Discussion sur les différents problèmes rencontrés par les étudiants étrangers puis prise de parole du Collectif
- Musique : Baleti et/ou Batucada !

**Sous Guéant ou sous Valls, les étudiants étrangers doivent rester mobilisés pour obtenir une égalité réelle et la liberté de circulation!
Venez donner de la voix à vos revendications ce samedi 2 juin!**

Réunions tous les mardis à 18h30 en Salle TD 4.04 (Bât. 4) de la Fac des Sciences, UM2

Pour plus d'infos ou en cas de problème d'OQTF, titre de séjour, récépissé :

Mail : coll.etudiantsetrangers.mtp@gmail.com

Facebook : collectif des étudiants étrangers à Montpellier

Blog : www.collectifetudiantsetrangers.wordpress.com